



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025 – 9H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : FOUQUE Christian (Pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

Préambule :

Présentation du championnat de France 2026 d'attelage de chiens de traîneaux.

Dates prévisionnelles : du 30 janvier au 1^{er} février 2026. Le Queyras se transformera en terre d'accueil des meilleurs mushers Français dans toutes les disciplines neige. Passage prévu dans la commune et notamment dans la Rua.

Madame le Maire indique en ouverture de séance que la délibération relative à l'approbation des tarifs et remboursements des secours sur les pistes de ski alpin pour la saison hivernale 2025/2026 est reportée au prochain conseil municipal.

Vote : Pour à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2025.

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 11 septembre 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Convention d'aide à l'archivage avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a créé, par délibération du 14 Décembre 2009, un service Archives. Ce service facultatif a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal, de signer la convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Convention d'adhésion assurances statutaires avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes 2026-2029.

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a communiqué à la Mairie de Molines en Queyras les résultats la concernant.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter le contrat et ses conditions (durée de 4 ans avec date d'effet au 01/01/2026).

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service communautaire Déchets 2024.

Madame le Maire rappelle que la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des communes est assurée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Elle donne lecture des points essentiels dudit rapport, qui a été communiqué préalablement à la séance, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service communautaire Assainissement 2024.

Madame le Maire procède à la présentation du rapport en précisant que la compétence de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des communes est aussi assurée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Demande de subvention pour le voyage scolaire 2026.

Madame le Maire Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les éléments suivants :

L'an dernier, le projet de voyage scolaire entre les écoles du Queyras dans un même centre n'a pas abouti et la subvention accordée par les mairies du RPI n'a donc pas été versée.

Pour cette nouvelle année scolaire, les enseignantes de Molines et Saint-Véran initient deux nouveaux projets de voyage. Ils auront lieu dans des lieux et à des dates différentes, afin de répondre au mieux aux compétences spécifiques de chaque cycle d'apprentissage et aux projets respectifs menés dans les deux classes.

Le montant de la subvention demandée à chacune des mairies de Molines et Saint-Véran s'élève à 1 600 euros.

Vote : Pour à l'unanimité

Madame Carole ARMANET quitte la séance à 9h53.

7/ Déclassement de domaine public aux abords des parcelles B 1681 et B 1686.

Madame le Maire indique qu'une délibération avait déjà été votée à ce sujet en date du 18 février 2020 (acceptation par le Conseil municipal de vendre la bande de terrain au prix de 50€ le m²). Cette bande de terrain appartient au domaine public et est enclavée entre deux parcelles appartenant à la copropriété les Abeilles. La copropriété a émis le souhait d'acquérir ce bout de terrain à la commune (33 m²). Il convient donc de procéder au déclassement de cette parcelle du domaine public.

Vote : pour à l'unanimité.

8/ Approbation des tarifs de secours du SDIS sur les pistes de ski alpin pour la saison hivernale 2025-2026.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la tarification du SDIS relative aux secours sur pistes dans la commune de Molines en Queyras pour la saison 2025-2026.

Vote : pour à l'unanimité.

9/ Convention avec la régie des stations du Queyras pour les nocturnes 2025-2026.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que comme chaque année, il est nécessaire de signer une convention avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras pour ce qui concerne les animations nocturnes du domaine skiable et précise les termes de cette convention, sachant que la Régie des stations du Queyras prendra à sa charge le montant à hauteur de 50 %.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Convention avec la régie des stations du Queyras pour la perception des recettes luge pour la saison 2025-2026.

Madame le Maire rappelle qu'un partenariat avec la Régie des remontées mécaniques concernant la vente de tickets luges a été instauré pour la saison 2025-2026.

Madame le Maire explique qu'il convient de renouveler ce partenariat pour la saison 2025/2026 via la signature d'une convention.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Convention Pida hélicoptéré saison d'hiver 2025-2026.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France relative aux prestations de transport et de largage d'explosifs dans le cadre du plan P.I.D.A. Les prestations de largage s'effectuent à l'intérieur des zones agréées par la Préfecture et définies sur l'Arrêté Préfectoral.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2025 au 30 Novembre 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Convention des secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2025-2026.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la convention proposée avec Hélicoptères de France relative aux secours hélicoptérés dans la commune de Molines en Queyras pour l'année 2025-2026 (du 20 décembre 2025 au 29 mars 2026).

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Convention et clé répartition des frais ambulances 2024/2025.

Madame le Maire indique qu'il s'agit de la convention de répartition des frais engagés dans le cadre de la mise en œuvre des transports sanitaires par ambulances privées sur le territoire des communes du Queyras : Abries-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château ville vieille, Molines en Queyras et Saint-Véran. Elle procède ensuite à la présentation des données relatives aux sommes engagées au cours de la saison 2023-2024 puis de celles supportées par chaque commune pour la saison 2024-2025.

Vote : Pour à l'unanimité

14/ Acquisition d'une bande de terrain de la parcelle J 750 à Pierre Grosse (déchets).

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise à ce sujet lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2025. Une visite a eu lieu sur place avec le service déchets de la communauté de communes, le 30 octobre 2025, afin de définir la zone du point de collecte. En accord avec le propriétaire de la parcelle, il a été décidé qu'il est plus judicieux que la commune achète une bande de 50m² au lieu de 5m² comme prévu initialement. Ainsi, le Conteneur semi-enterré pourra être installé dans la continuité des éléments déjà en place.

Cette acquisition permettra plus de souplesse dans le futur (installations nouvelles...), sachant que ce point de collecte est public, une clôture sera réalisée du côté du camping.

Madame le Maire propose donc d'acquérir 50m² au prix de 1 € le m², soit un coût total de 50 €.

Questions diverses :

- Tarification des frais de raccordement eau potable :
Madame le Maire procède à la présentation de la grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame Carole ARMANET réintègre la séance à 10h27.

- Appartements saisonniers (bâtiment les Gentianes) : la commune a enregistré un nombre important de demandes.
- Locaux sous la billetterie : demande de devis pour installation électrique (chauffage, éclairage, prises de courant), une réflexion est en cours quant à l'utilisation qui va être faite de ces locaux.
- Installation d'une Pédicure-Podologue dans les locaux de Clot la Chalp (début d'année).
La convention pour l'occupation des locaux sera votée au prochain Conseil Municipal.
- Poêles à granulés (logement ancienne école de Pierre Grosse) : suite à la demande de l'association de la fruitière de Pierre Grosse, le poêle va être mis à disposition de l'association.
- Projet ZAC – Clot la Chalp :

Définition des membres de la commission :

Sous la présidence de Madame le Maire sont désignés membres :

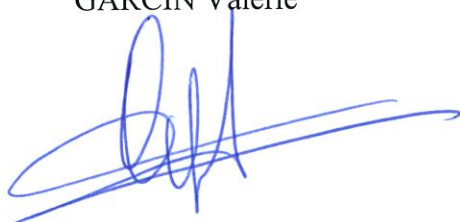
- Allaix Romain
- Armanet Carole
- Bonnin Gilbert
- Challot Serge
- Clemenceau Philippe
- Garcin Michel
- Roux Delphine

Une réunion de travail aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 8h30.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 15 décembre 2025 à 9h.

Fin de la séance à 11h30

Le Maire
GARCIN Valérie



Le Secrétaire
BONNIN Gilbert

